

ABONNEMENT.

SAUMUR	
1 an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	9
Poste :	
1 an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR, V.
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT PAIÉES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 AVRIL

LA PAIX

Le Journal officiel annonce que les préliminaires de la paix ont été signés entre la France et la Chine.

Voici les termes de ce communiqué officiel :

« Des dépêches venues de Pékin ont annoncé, depuis plusieurs jours, que la paix était conclue entre la France et la Chine.

Il est exact, en effet, qu'à la suite de pourparlers engagés avec un délégué du gouvernement chinois, des préliminaires de paix ont été signés à Paris le 4 avril.

Cet acte devait être suivi de la promulgation à Pékin d'un décret impérial ratifiant la convention du 11 mai 1884 et ordonnant aux armées chinoises du Yunnan et du Quang-Si de repasser la frontière à des dates déterminées ; ce décret devait être notifié par le vice-roi du Tcheli au consul de France à Tien-Tsin.

Aujourd'hui 9 avril, le ministre des affaires étrangères à Paris a reçu dans l'après-midi, du ministre de France à Shanghai, un télégramme annonçant que le décret a été rendu et notifié dans la forme convenue.

Il est certain, après cette publication, que M. Jules Ferry, — à moins qu'il n'ignorât absolument les négociations engagées en son nom et le résultat auxquels elles avaient abouti, — cachait, de propos délibéré, aux Chambres et au pays, que la Chine était disposée à entrer en négociations en vue d'arriver à la paix.

La Justice paraît très-veux d'avoir à constater aujourd'hui que le cabinet Ferry avait la paix en poche et que le jour où il n'a plus trouvé d'avantageux de l'empêcher de se faire, elle s'est conclue, en quelque sorte, naturellement.

Rien ne semble plus vrai cependant et c'est ce qui rend la responsabilité de M. Ju-

les Ferry et de ses collègues vraiment écrasante.

Les opportunistes pensaient, comme en 1871, qu'il était de leur intérêt de prolonger la guerre ; ils comptaient sur les victoires de nos troupes et sur les annexions qu'ils méditaient pour rendre plus avantageuse leur situation électorale. Dès lors, aucun mensonge, aucune invention ne leur coûtait pour écarter la paix.

Peu leur importaient les dépenses en hommes et en argent qu'ils imposaient à la France ! Une seule chose les préoccupait : le résultat à obtenir aux élections.

Chronique générale.

Le général Camponet et l'amiral Galiber ont conféré, hier matin, au ministère de la marine, sur les mesures à prendre en présence des nouvelles pacifiques qui ont été reçues de l'Extrême-Orient.

Il a été décidé que jusqu'à la conclusion du traité de paix définitif, les envois de renforts pour le Tonkin ne seraient pas interrompus.

Le général Brière aura la mission d'occuper solidement tous les points importants au fur et à mesure de leur évacuation par les Chinois.

COMMISSION DU BUDGET.

La commission du budget de 1886 se compose de MM. Deluns-Montaud, Dreyfus, Labuze, Rouvier, Héralut, Jullien, Ribot, Dubost, Viette, Silhol, Letellier, Bisseuil, Maunoury, Rodat, Charles Ferry, Jules Roche, Gerville-Réache, Baihaut, Cavagnac, Rousseau, de Lanessan, Ballue, Wilson, Peytral, Saint-Prix, Germain (Ain), A. Proust, Cochery, Lelièvre, Escande, Lepère, Laguerre, Carrel (Savoie).

La nouvelle commission a nommé M. Rouvier, président, par 22 voix contre 9 à M. Ribot et 2 à M. Cochery.

Pour vice-présidents, elle a choisi deux

sous-secrétaires d'Etat de l'ancien cabinet : MM. Labuze, qui a été nommé par 25 voix, et M. Baihaut qui l'a été par 18 voix.

M. Jules Roche, à l'unanimité, a été nommé rapporteur général.

M. Rouvier a remercié la commission et a dit qu'il fallait se rendre au vœu de la Chambre en se mettant à l'œuvre immédiatement.

La commission s'est ensuite répartie en trois sous-commissions, lesquelles se sont réunies séparément pour former leurs bureaux respectifs.

Tout cela pour en venir à examiner, le plus gravement du monde, le meilleur moyen de tondre le pauvre contribuable.

La République française est fort curieuse à lire. Elle s'enorgueillit de l'élection de la commission du budget et surtout de son président, un ex-ministre du cabinet Ferry ! En même temps, elle se garde bien d'avouer la défaite de ses amis pour l'élection à la présidence de la Chambre. Il ne faut jamais avouer un échec. Cette maxime est bien connue des tacticiens de la Chaussée-d'Antin. Aussi glorifient-ils l'élection de M. Devès à la vice-présidence. Puis, cherchant à mettre de côté la personnalité de M. Floquet, étranger, disent-ils, aussi bien que le ministère, aux intrigues, aux coalitions « étranges » dont le nom de M. Floquet a été le jouet, les docteurs ès-maîtres en opportunisme tendent à démontrer que la candidature de M. Fallières ne réunissait que des suffrages républicains, tandis que celle de M. Floquet est le produit bâtarde des gauches radicales et des droites. « M. Floquet, conclut la République française, a été le jouet d'une aventure dont le pays républicain sera stupéfait. » Si nous en croyons certaines rumeurs, bien que le scrutin ait été secret, ce serait le vote de M. Brisson et de ses collègues en faveur de M. Floquet qui aurait décidé de l'échec de M. Fallières, venu bon premier tout d'abord.

Le Cri du Peuple rappelle à M. Brisson sa promesse de candidat de 1869 tendant « à la substitution des milices nationales à l'armée permanente ». A ce propos, le journal de feu Vallès réclame de M. Brisson, « dans le plus bref délai », l'armement de la nation. A l'appui de cette revendication révolutionnaire, le Cri du Peuple profère contre notre armée les plus violentes accusations. A ses yeux, la prétendue réorganisation de l'armée est un « mensonge ». Nous n'avons « ni généraux, ni armée » ; il dit que « ceux qui portent en ce moment l'épaulette étoilée et l'épée de commandement sont d'une incapacité au-dessous de toute appréciation » ; que les généraux de la basse République ne sont pas supérieurs aux officiers du Bas-Empire, etc... et autres tissus de lâches infamies. Et c'est au lendemain de la rude campagne soutenue vaillamment par notre corps expéditionnaire du Tonkin que notre armée est ainsi traitée dans la boue par un journal républicain ! Il est vrai que ceux qui ont jeté nos troupes dans la criminelle aventure du Tonkin ne sauraient être trop vivement flétris ; mais leurs fautes n'ont fait que mettre en relief le courage et le patriotisme de nos soldats !

On lit dans le Gaulois :

« Peste ! quel Dauphin nous avons ! Oyez ceci, et tremblez, vilains !
 » M. Wilson entré en sa ville de Tours ; sa voiture est arrêtée par les employés de l'octroi. Quoi ! on traite comme un simple contribuable le mari de l'Infante, le gendre de M. Grévy lui-même !
 » M. Wilson jette son nom.
 » Les employés n'en ont cure ; ils ont l'audace de faire leur devoir, de visiter la voiture !
 » Il leur en cuit : le beau Daniel se plaint au directeur des contributions indirectes !
 » Mais celui-ci se permet de donner raison aux employés. Le Dauphin se fâche ; le directeur est envoyé en disgrâce de Tours dans la Creuse ; heureux de n'être point brisé.

24 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

VIII

LA LANDE DE LANVAUX (suite).

— Vous y feriez de mauvaises rencontres, me dit-il, les troupes républicaines battent la campagne ; nous avons eu, il y a huit jours, un engagement avec elles près de Questembert ; les chemins sont remplis de conscrits qui vont rejoindre leurs corps ; si l'on s'emparait de vous, vous n'en seriez pas quitte à aussi bon compte que maintenant.

Il me donna des conseils qui me furent très-utiles plus tard et me quitta après m'avoir donné une cordiale poignée de main.

Il me sembla qu'il avait peu de confiance dans son entreprise. Il sentait déjà à cette époque son autorité lui échapper et prévoyait le moment où, comme d'autres chefs, il renoncerait à la lutte, ne pouvant la soutenir comme il l'entendait.

Les Bretons arrêtèrent leurs dispositions et partirent avant que le jour éclairât leur passage dans la lande, où ils n'auraient pu se dissimuler.

J'attendis le lever du soleil pour sortir du cirque qui m'avait donné asile. L'heureuse issue de ma dernière aventure augmentant ma confiance, je me remis en marche d'un pas assuré.

J'avais encore une étendue assez considérable de lande à traverser, mais j'étais familiarisé avec l'aspect mélancolique de cette solitude. Je n'éprouvais plus aucune impression pénible à la vue de cette nudité morne, de ces marais semblables à du plomb liquide.

Cependant, lorsque je parvins au terme du désert, j'eus comme un sentiment de délivrance, et je saluai comme des amis les premiers arbres que je vis se dresser à l'horizon. Je quittais la région de la mort pour rentrer dans celle des vivants.

La Bretagne est féconde en contrastes ; aux sites les plus austères et les plus sauvages succèdent de frais et riant paysages.

Le pays où j'étais présentait une succession perpétuelle d'ondulations ; la verdure des chênes, des hêtres, des châtaigniers et des saules, éclairée par un soleil de printemps, reposait agréablement les regards ; les cerisiers, les pommiers et les aubépines étaient en fleurs ; les chants des oiseaux me faisaient la conduite ; de temps en temps un toit de chaume ou d'ardoise se montrait à travers les arbres.

La langue bretonne était généralement parlée

dans la campagne ; cependant, comme j'avais acquis en voyageant de l'expérience et du savoir-faire, je trouvais presque toujours quelqu'un dont je parvenais à me faire comprendre ; je savais dessiner ; je payais l'hospitalité en faisant le portrait des enfants ou en rendant quelque service, je consultais les hommes âgés et je m'informais s'ils n'avaient pas souvenir d'une famille dont le fils avait disparu au berceau. Aucun indice ne venait encourager mes efforts ; cependant je ne désespérais pas, je savais que ma tâche était de celles qui réclament une persévérance infatigable, que le succès était à ce prix.

Un jour, en passant à quelque distance d'un château, je vis à travers les branches de saule la servante qui jouait avec un tout petit enfant au bord d'un ruisseau ; je m'arrêtai : cette femme ressemblait à Mariette ; à mon approche, elle prit l'enfant dans ses bras, comme si elle craignait qu'on ne le lui enlevât ; je la rassurai sans peine et je fus frappé en l'entendant de trouver chez elle le même accent avec lequel s'était familiarisée mon oreille dans la carrière de Montrouge. Cette ressemblance, je la retrouvai souvent ; dans les campagnes bretonnes, le type primitif n'était pas altéré par des alliages et conservait toute sa pureté ; j'étais confirmé dans la conviction que ce pays était bien le mien.

Mais je n'oubliais pas que madame Sauvrais avait

éveillé le souvenir vague de la mer mêlé aux impressions du premier âge ; c'était vers la côte que j'aurais voulu diriger mes recherches. Malheureusement, le gouvernement, redoutant une descente des Anglais, y avait réuni beaucoup de troupes et y exerçait une surveillance rigoureuse ; je ne pouvais m'en approcher en ce moment sans danger d'être arrêté. La seule pensée de perdre ma liberté me faisait trembler ; je remis à une époque plus propice ma visite aux rivages bretons.

IX

L'ARRESTATION

J'avais quitté le Morbihan et pénétré dans le Finistère. Plus d'une fois des regards soupçonneux s'arrêtèrent sur moi et mes questions me désignèrent à la défiance ; sans doute, les paysans voyaient en moi un agent venu de la ville pour dénoncer la présence d'un prêtre assermenté ou de quelque personnage suspect. Mais presque toujours, soit que la franchise de mon visage dissipât cette mauvaise impression, soit que la simplicité de mes manières plaidât pour moi, je finissais par obtenir un accueil sympathique. Souvent même je fus admis aux confidences de la veillée, lorsqu'à la lueur de la résine qui fumait dans la cheminée on se racontait les événements du jour.

Je me trouvais à peu près en sécurité dans les

» Le fait a été porté à la connaissance de l'inspection des finances: elle s'est déclarée impuissante; Grévy est Dieu et Wilson est son prophète!

» Despotisme et tyrannie!

ENCORE LES ANARCHISTES.

Certains chefs de groupe du parti anarchiste ont résolu d'organiser une manifestation ce soir au moment de l'entrée des invités du bal de l'Hôtel-de-Ville. Les mesures de précaution et le service d'ordre ont été organisés dès hier.

A partir de sept heures, les rues avoisinantes de l'Hôtel-de-Ville seront barrées.

L'état de M^r Guibert, qui s'était amélioré, est redevenu fort inquiétant.

M^r Terris, évêque de Fréjus, est mort avant-hier soir, après une longue maladie. Les regrets que laisse, dans son diocèse, ce pieux et savant prélat, sont unanimes.

LE PROGRAMME DE M. FLOQUET.

M. Floquet, candidat des radicaux, a été élu président de la Chambre contre M. Fallières, candidat des opportunistes.

M. Floquet est en parfaite concordance d'idées et de programme avec M. Brisson.

Voici, du reste, les engagements pris par M. Floquet, lors de son élection dans le XI^e arrondissement de Paris.

Le Comité républicain radical publiait le manifeste suivant qu'il annonçait aux électeurs avoir été accepté par le citoyen Floquet:

PROGRAMME:

- » Révision de la Constitution;
- » Libertés de parler, d'écrire, de se réunir et de s'associer soumises au droit commun;
- » Égalité sans exemption de tous les citoyens devant le service militaire. Organisation à bref délai de l'instruction militaire dans les écoles, afin de réduire la durée du service.
- » Instruction primaire, laïque, obligatoire et gratuite.
- » La gratuité pour les degrés supérieurs au concours.
- » Dénonciation du concordat.
- » Suppression du budget des cultes.
- » Application de la loi sur l'interdiction des vœux, suppression de toutes les congrégations religieuses.
- » Retour à l'État des biens de main-morte possédés par les congrégations religieuses; leur revenu, ainsi que le budget des cultes, affectés à la caisse de retraite pour les travailleurs.
- » Création par l'État d'une caisse de retraite pour les travailleurs des deux sexes. Assurances par l'État.
- » Élection de la magistrature par un corps électoral spécial ou par le suffrage universel, dans des conditions d'éligibilité

spéciales; transitoirement, suppression de l'inamovibilité; élection des juges consulaires par tous les patentés. Révision du code de procédure civile et de la loi sur le jury; extension de la compétence des juges de paix.

» Réforme de l'impôt, rechercher son unification; abrogation immédiate des droits sur les boissons.

» Révision du cadastre.

» Extension des franchises municipales dans tout ce qu'elles ont de compatible avec l'unité nationale.

» Rétribution de toutes les fonctions publiques et interdiction du cumul.

» Transportation des récidivistes de droit commun.

» Rétablissement du divorce.

» Reconnaissance légale des syndicats.

» Suppression du vote uninominal pour revenir au scrutin de liste.

ÉTRANGER

AUTRICHE. — Il n'est bruit à Vienne que de l'arrestation d'un attaché au grand état-major autrichien, accusé d'avoir livré les plans des forteresses du Tyrol et de la Corinthe à une agence internationale établie à Copenhague.

Cette agence, pratiquant sur une vaste échelle l'espionnage militaire, travaille déjà depuis des années pour le compte de plusieurs puissances étrangères.

L'inculpé, qui se nomme le baron Potier des Echelles, se proposait de poser sa candidature de député aux prochaines élections.

LA QUESTION AFGHANE.

Londres, 10 avril.

Le *Standard* croit savoir que dans les représentations qu'il vient d'adresser à la Russie, le gouvernement fait observer que l'attaque de Pendjeh constitue une violation de l'accord du 17 mars, violation qui n'a été justifiée ni par une marche en avant, ni par aucun mouvement hostile des Afghans.

Le gouvernement anglais inviterait, en conséquence, le gouvernement russe à désavouer l'action du général Komarof et à ordonner à ses troupes de retourner dans leurs premières positions.

Le *Standard* dit que la paix ou la guerre dépendra maintenant de la réponse que fera la Russie aux explications demandées par le gouvernement anglais.

La réponse est attendue au *Foreign-Office*. D'après les explications fournies à lord Granville par M. Staal, l'incident ne saurait être considéré comme un *casus belli*.

Mais on craint que le gouvernement ne se laisse entraîner par la presse et l'opinion publique, dont les sentiments sont belliqueux.

Tous les journaux anglais commentent les nouvelles de l'Afghanistan.

La plupart d'entre eux sont d'avis que la

Russie a violé outrageusement la foi jurée.

Le presse d'Allemagne considère la situation comme très-grave pour la paix européenne.

Dans une édition spéciale, le *Times* publie la dépêche suivante:

« *Gubran*, 3 avril. — Les Russes, sous le prétexte qu'un changement de position avait eu lieu dans les avant-postes afghans, ont attaqué les Afghans à Pendjeh le 30 mars, et les ont chassés de cette ville.

» Les Afghans se sont battus avec acharnement; mais le temps était pluvieux et leurs armes à feu, se chargeant par la bouche, ont été inefficaces. Deux compagnies, qui défendaient une position, se sont fait tuer jusqu'au dernier homme.

» Les Afghans se sont retirés dans un ordre parfait à Meruchax sans être poursuivis.

» Les Sarakhs sont restés neutres, mais ont pillé le camp afghan.

» Les pertes des Russes seraient graves.

» Les officiers anglais sont restés à Pendjeh jusqu'au moment où les Afghans ont effectué leur retraite, puis ont rejoint le camp du général Lumsden. »

On mande de Londres, 9 avril:

« Le gouvernement a reçu hier une dépêche du général Lumsden à la suite de laquelle un conseil de cabinet a été convoqué pour aujourd'hui. Cette dépêche annonçait l'attaque de Pendjeh par des forces russes considérables. Elle s'arrête brusquement au passage le plus important; on suppose que le fil télégraphique a été coupé. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 avril.

Après une journée d'effondrement comme celle d'hier, il était facile de prévoir un temps d'arrêt, sinon de reprise.

La Bourse de Londres avait subi une panique telle que l'on n'en avait pas vue depuis trente ans.

Aujourd'hui, bien que les inquiétudes ne soient pas dissipées, les dispositions sont moins pessimistes: le 3 0/0 est à 77.25, l'amortissable est calme à 79.20, le 4 1/2 0/0 ouvre à 108.05 et n'a que des fluctuations de peu d'amplitude.

La Rente Italienne 5 0/0 s'est relevée assez vigoureusement à 93.55 d'abord, puis à 93.90 et revient à 93.40. Nous sommes encore loin du cours de compensation, mais d'ici la liquidation de quinzaine, la spéculation a le temps de prendre sa revanche, à moins de nouvelles complications.

L'action du Crédit Foncier remonte à 1.315. La baisse d'hier qui portait sur toutes les valeurs, sans distinction, aurait dû épargner un titre qui est en dehors de la spéculation. Mais on ne raisonne pas avec une place démontée.

La souscription aux nouvelles Obligations Foncières est close. L'émission est plusieurs fois convertie et l'obligation fait prime. C'était à prévoir. Les vendeurs ne pourront pas livrer.

Compagnie des Mines d'Or de l'Indépendante. — La souscription aux 4.000 actions offertes au public suit son cours avec le succès dû à cette brillante affaire.

Les versements sont reçus aux guichets de la Société des Dépôts et Comptes courants, au crédit de MM. Marcuard, Krauss et C^{ie}, au siège social, 26, rue Richer, où l'on peut souscrire directement.

Nous invitons nos lecteurs à étudier sans retard cette affaire.

La Banque d'Escompte reprend à 505 d'abord puis à 512.

L'action de la Société Générale n'a pas été touchée par la crise.

Le Rio-Tinto se présente dans de bonnes conditions aux acheteurs.

L'action du Crédit Lyonnais est très-faible. Cet établissement de crédit présente son bilan de telle façon qu'il est impossible de se rendre compte de la progression de ses bénéfices. Il est probable qu'il s'il y avait intérêt, sa comptabilité serait plus intelligible. On peut suivre, mois par mois, les bénéfices du Crédit Foncier, des Dépôts et Comptes courants, du Comptoir d'Escompte. Avec le Crédit Lyonnais, c'est de toute impossibilité.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a composé ainsi son cabinet:

Chef de cabinet, le général de brigade Gervais;

M. Tremaux, chef d'escadron au 13^e dragons;

M. Mathis, chef de bataillon au 40^e d'infanterie;

M. Fabre, chef de bataillon hors cadre;

MM. Desfauries, Josse et Picot, capitaines d'artillerie.

Le général de Cools est nommé chef d'état-major général, en remplacement du général Warnet.

Le ministre de la guerre a arrêté la liste des sous-officiers admis à l'École d'infanterie de Saint-Maixent. Le nombre des admissions est fixé à 364 non comprises celles de la Tunisie. Le premier candidat reçu a 2,450 points; le dernier en a réuni 1,575.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les Tramways Saumurois.

Saumur, ce 9 avril 1885.

Mon cher Directeur,

J'avais promis de voir M. Monprofit en passant à Saumur; j'ai eu l'honneur de l'entretenir assez longtemps avec cet honorable ingénieur des tramways saumurois, et de causer de leur présent et de leur avenir, et je suis heureux de faire connaître que j'ai mieux comprise, et que si des retards ont été apportés à la confection des travaux, la faute en est, pour une partie, à notre système administratif, et, pour l'autre, à la mort subite du capitaliste qui s'était engagé à fournir le capital.

Cette dernière raison en vaut bien une autre, je crois, et, pour les personnes qui ne peuvent se douter des lenteurs de l'administration française, je réprendrai par ce fait que M. Emile Pereire, lorsqu'il fut présenté à l'autorité supérieure les plans et devis du premier chemin de fer qui fut construit en France, dut attendre la concession du railway de Saint-Germain pendant trois ans, de 1832 à 1835, sans pouvoir entreprendre aucun des travaux de la ligne.

Ainsi advint-il à M. Monprofit qui eut le malheur ensuite de perdre son bailleur de

campagnes; il n'en était pas ainsi dans les bourgs et les petites villes, où l'on se faisait un point d'honneur d'imiter le patriotisme ombrageux de la capitale. Je ne m'y aventurai pas sans crainte; pour interroger, pour observer, je m'y entourais de mille précautions. Elle ne me sauverait pas d'une mauvaise affaire qui faillit couper court à mon voyage d'exploration.

J'étais entré à***, chef-lieu de canton dépendant du district de Quimper. Je flânais dans la principale et presque l'unique rue de la localité, regardant les maisons, examinant les passants, dans l'espoir de rencontrer une honnête figure qui m'encourageât à entrer en conversation, lorsque, par la porte ouverte d'une boutique d'épicier, j'entendis appeler:

— Mariette! Mariette!

Mon cœur battit d'espoir. Si c'était la pauvre fugitive de Bécêtre! L'idée n'était pas invraisemblable; j'étais convaincu qu'en sortant de l'hospice elle s'était mise à ma recherche et que, désespérant de me trouver, elle avait repris le chemin de la Bretagne pour réparer le mal qu'elle avait fait. Je regardai dans l'intérieur, à travers les chandelles et d'autres produits analogues qui, suspendus à la fenêtre, sollicitaient les clients. Ma curiosité me fut fatale.

Un gros homme à figure rubiconde, très-impudent, m'interpella avec rudesse et me demanda à

quel titre je me permettais de jeter un regard indiscret dans sa boutique.

— Pardon, monsieur, lui dis-je, ce nom de Mariette que vous venez de prononcer a appelé mon attention et je me suis demandé si...

Il ne me laissa pas achever et appela de nouveau:

— Mariette! Mariette!

Une femme aussi grosse que lui apparut; l'illusion n'est plus possible, il n'y avait rien de commun entre ma frêle et pâle Mariette et cette virago aux proportions monumentales, montée en couleur comme une pivoine.

— Mariette, lui dit l'épicier, est-ce que tu connais ce citoyen?

Je prévis une réponse orageuse et cherchai à la prévenir.

— Pardon, monsieur, je n'ai pas l'honneur de connaître madame: je pensais à une autre personne qui porte le même nom.

L'idée qu'on pût la comparer à quelqu'un provoqua l'indignation de cette femme irascible. Elle me l'exprima en bon ou plutôt en très-mauvais français. Je courbai la tête sous cette avalanche de propos insensés et me disposai à prendre congé, mais son digne époux m'arrêta.

— Tu ne t'es pas borné, dit-il, à espionner mon domicile, je t'ai vu examinant avec une attention étrange les maisons de cette ville;

pourquoi?

— Est-il donc défendu d'admirer la beauté de vos monuments?

Le persiflage était de trop, je le regrettai en remarquant la physionomie furieuse de l'épicier.

— Prétends-tu donc venir dans notre cité (il appuya sur ce mot) pour railler? Qui es-tu?

— Je ne me suis pas permis de vous adresser pareille question.

Pour le coup, j'oubliais toute prudence. Mon homme pris l'attitude de Jupiter tonnant.

— J'ai le droit de te le demander, je suis le maire.

Je voyais dans toute sa gloire le premier citoyen de***, investi du soin de veiller sur sa ville natale et de la protéger contre les intrigants et les conspirateurs qui venaient menacer sa sécurité. Je capitulai lâchement devant cet illustre personnage dont la puissance m'effrayait. Je voulus donner des explications, mais sa fierté blessée fut intraitable.

— Qui es-tu, reprit-il, comment t'appelles-tu?

— Fernand.

— Fernand qui?

— Fernand tout court.

— Oh es-tu né?

— Je ne sais pas.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

LA VIERGE DE RODEZ

L'autre soir, passant place du Châtelet, je vis l'ex-Théâtre-Italien illuminé comme aux jours de représentations; intrigué, car je savais que ce pauvre Théâtre-Italien avait fermé ses portes faute de recettes suffisantes, je m'approche de l'édifice et je vois des affiches portant: « Théâtre des Nations, *Fualdès*, drame en cinq actes et huit tableaux, de MM. D... et G... » Ce théâtre reprenait donc son ancien nom et son ancienne attribution. Ce titre de drame me remit en mémoire un voyage à Rodez, cette ville qui devait, en me rappelant l'assassinat du procureur Fualdès, me révéler un épisode curieux de la Révolution.

C'était fin septembre. Je rentrais à Paris, en compagnie d'un camarade d'enfance; nous avions passé nos vacances dans le Midi; les plus beaux sites des Pyrénées, le château de Henri IV, à Pau, le dépôt de chevaux de Tarbes, le capitole de Toulouse avaient eu notre visite.

Au moment de quitter la ville où le maréchal de Montmorency fut décapité par ordre de l'homme rouge (lisez Richelieu), mon ami me dit:

— François, tu sais que mon père était avocat; je le suis moi-même; mon père m'avait souvent parlé de l'affaire de Fualdès, de cet assassinat qui

fonds, M. HARTIENS, la veille même du jour où le contrat devait être signé.

Ces circonstances expliquent le repos forcé de M. Monprofit. Mais elles ont disparu aujourd'hui, et Saumur verra bientôt — non point seulement que l'œuvre n'est ni oubliée, ni compromise, — mais encore qu'elle sera aussi heureuse qu'elle doit être utile, et sur ce point important l'honorable M. ROULLEAU, notaire à Fontevault, a bien voulu me donner des détails circonstanciés que j'engage amis et opposants des tramways d'aller étudier près de M. Rouleau, ainsi que je l'ai fait moi-même.

Et quand je dis opposants je fais erreur, car j'ai pris la peine de visiter les personnes que l'on m'avait désignées sous ce titre, et j'ai acquis bien vite cette heureuse conviction qu'il n'est pas, dans tout le canton saumurois, un homme qui ne comprenne et ne confesse que les tramways de Saint-Florent et de Fontevault seront d'une utilité incontestable, et deviendront promptement une des grandes richesses du pays saumurois.

J'en apporterai la preuve dans une prochaine lettre.

PAUL PROUTEAU.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square demain dimanche 12 avril, à 3 heures 1/2 du soir.

Pendant l'exécution des morceaux, une quête sera faite au profit des blessés du Tonkin.

Programme.

1. *Chenonceaux*, pas redoublé.
2. *La Fille du Régiment*, fantaisie.
3. *La Bordelaise*, polka pour deux pistons.
4. *Les Noces de Jeannette*, grande fantaisie.
5. *Souvenirs du Mail Angevin*, quadrille.

Le Chef de musique, V. MEYER.

ASSEMBLÉE DU CHAPEAU.

Le mauvais temps de lundi dernier ayant empêché l'assemblée du Chapeau, M. le Sous-Préfet de Saumur l'a autorisée pour demain dimanche 12 avril.

La crue des impôts.

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante :

« Dans un de ses derniers numéros, le Journal d'Indre-et-Loire fait appel au patriotisme de ses lecteurs sur un ton quelque peu vif. Payez l'impôt ! leur dit-il. Le conseil peut être bon et sage ; mais, pour ma part, je connais de pauvres gens qui ne peuvent plus payer ; il en est d'autres qui sont las de payer. Je suis de cette dernière catégorie, en attendant que je verse dans la première. »

« Quoi qu'il en soit, vivement ému de votre conseil, j'ai immédiatement cherché à me rendre compte de l'avenir qui m'est réservé, en compulsant les avertissements du passé. Or voici ce que cet examen m'a révélé, hélas ! »

« Louis XVIII, a occupé un instant toute l'Europe. La ligne du Grand-Central, qui nous conduit de Toulouse à Paris, passe près de Rodez ; si tu veux, nous nous arrêterons quelques heures dans cette ville qu'a illustrée lugubrement le meurtre de l'ancien procureur impérial ? »

— Robert, je suis à tes ordres, lui répondis-je. Et nous partîmes.

Le train pour Rodez quitte la grande ligne à Capdenac. Nous descendîmes donc en ce canton du département du Lot, et, deux heures plus tard, nous débarquâmes dans le chef-lieu de l'Aveyron.

La ville de Rodez, ancienne capitale du Rouergue, est située sur un promontoire élevé que contrôlent les rues généralement étroites. Le point culminant est la place de la Cité, autour de laquelle rayonnent plusieurs rues, entre autres celle de l'Emberge, qu'habitait Fualdès et qui touche à celle des Hédomadiers où fut assassiné le pauvre magistrat.

Il était dix heures du matin quand, mon ami et moi, nous étions debout sur le pavé de ces rues si étroites, comme pour découvrir encore quelque trace sanglante du crime du 19 mars 1817. Naturellement les rues, pas plus que les flots de l'Aveyron, ne gardaient trace de leur victime.

Un café était non loin de nous. Robert m'y en-

« Le même immeuble, situé à Tours, payait :

» En 1875, 87 fr. 20 d'impositions ; — en 1876, 87 fr. 50 ; — en 1877, 87 fr. 50 ; — en 1878, 87 fr. 50 ; — en 1879, 109 fr. ; 63 ; — en 1880, 115 fr. 74 ; — en 1881, 150 fr. 44 ; — en 1882, 147 fr. ; — en 1883, 149 fr. 14 ; — en 1884, 151 fr. 80. — Il paiera, en 1885, 155 fr. 89, si le Ciel le permet.

» D'après cet exposé, brutal comme plusieurs chiffres, le contribuable, même le plus racorni, peut aisément constater que si, sous le gouvernement réparateur du Maréchal, il avait la tristesse de voir des charges se maintenir régulièrement à un même taux, il a maintenant la douleur de les voir annuellement augmenter, et dans quelles proportions, mon Dieu !

» Depuis que les noirs destins de notre infortuné pays nous ont placés sous les coupes réglées et déréglées du parfait capitaliste que vous connaissez sans l'estimer, les impôts vont comme la marée montante ; ils menacent de tout absorber, et de ne plus nous laisser que... nos yeux pour pleurer. Pour peu que ces temps désastreux continuent encore, nous verrons en France 36 millions de locataires, et un seul propriétaire, le grand-papa d'Alice. »

L'affaire Courtin.

Mercredi, 8 avril, le procureur de la République et le juge d'instruction se sont rendus à Douces pour procéder sur les lieux mêmes à la reconstitution de la scène du crime en présence de l'assassin.

Courtin avait été conduit en voiture et enchaîné.

La descente s'est effectuée au milieu d'une foule considérable, accourue de tous les environs.

Toute la brigade de gendarmerie de Doué était sur pied et avait peine à contenir cette foule.

On a dû faire évacuer par la force la ruelle conduisant à la maison de la veuve Suzanne. Plusieurs personnes ont poussé des huées à l'adresse de Courtin, mais aucun désordre ne s'est produit.

La justice s'est occupée tout d'abord d'établir avec précision certains points contestés par l'assassin et qui peuvent avoir une très-grande importance dans le procès. Un des plus importants est l'escalade niée par Courtin qui veut faire croire qu'il était venu chez sa tante uniquement dans l'intention de lui faire une visite et que c'est sans préméditation, dans un accès de colère subite, qu'il l'a tuée.

La trace du passage du corps d'un homme sur le lierre qui borde le mur est encore très-visible. Deux branches de ce lierre sont brisées, d'autres froissées. Au bas du mur, sur la terre humide, on constata lors du premier transport, le lendemain du crime, les empreintes de grosses chaussures garnies de clous. C'est donc bien par escalade et probablement la nuit que Courtin est entré dans la maison.

Détail important découvert par le parquet : On se rappelle que la veuve Suzanne

avait, en chassant une première fois Courtin lorsqu'il était allé lui faire une visite, à sa sortie de la maison centrale, proféré ces paroles : « Va-t'en, scélérat ! tu viens encore me voler comme il y a deux ans. » Le parquet ne trouvant pas trace de ce vol dans ses cartons a ouvert une enquête à ce sujet. Il a découvert que l'affaire n'avait jamais eu de suite parce que la veuve Suzanne avait refusé de porter plainte contre son neveu ; mais le maire de Douces, le garde champêtre et plusieurs habitants de la commune connaissaient très-bien les détails de cette affaire, détails qu'ils tenaient de la veuve Suzanne elle-même.

Coincidence bien frappante : Courtin, il y a deux ans, était entré par escalade en se laissant glisser le long du mur tapissé de lierre, et précisément au même endroit où le lendemain du crime on a trouvé les branches brisées et les traces du passage d'un homme.

Le but de Courtin est maintenant très-facile à comprendre : il essaye de faire croire qu'il a cédé à un mouvement de colère. Il prétend même qu'il n'avait fait d'abord que se défendre contre la veuve Suzanne qui s'était armée d'une fourche. Aussi le parquet s'est-il occupé d'établir exactement l'âge de la malheureuse victime, son état de santé, sa force, etc.

Le résultat de l'enquête n'a pas été long à obtenir : la pauvre vieille avait 79 ans, comme on l'a dit ; elle était d'humeur très-douce, était très-cassée, très-affaiblie, pouvant tout juste marcher seule et encore difficilement. Si réellement Courtin avait été menacé par elle, il eût suffi d'une poussée pour se débarrasser de la pauvre femme.

Dans la cave, le docteur Lionet a développé les conclusions de son rapport qui contredit absolument le système de Courtin. Celui-ci avait prétendu avoir porté à sa victime, dans un moment de colère, des coups de talon de botte, puis l'avoir achevée à coup de serpe sans trop savoir ce qu'il faisait. Le docteur Lionet, d'après les constatations qu'il avait pu faire, établissait au contraire que Courtin avait terrassé la veuve Suzanne en la saisissant par son corsage où on trouve des déchirures correspondant aux cinq doigts ; qu'il l'avait frappée à coups de talon de botte, lui brisant ainsi une épaule ; qu'il lui avait ensuite placé un genou sur la poitrine et lui avait enfoncé les côtes sous une vigoureuse pression ; qu'il l'avait saisi par les cheveux comme le prouve l'état de la chevelure de la malheureuse (beaucoup de cheveux étaient arrachés) ; qu'il lui avait ensuite appuyé la nuque sur le bord du baquet dont on retrouve l'empreinte sur le cou de la victime et que, la maintenant ainsi, il avait essayé de lui trancher la tête à coups de serpe, le tout froidement et en homme qui a pleine possession de soi-même. Courtin a écouté sans émotion apparente toutes les déclarations du médecin et, invité à dire si elles étaient l'expression de la réalité, il a répondu : C'est bien possible, je ne dis pas que cela ne se soit pas passé de cette façon ; je ne m'en souviens pas, cela peut être.

Des renseignements seront pris à la mai-

son centrale de Fontevault où Courtin a laissé le souvenir d'un détenu des plus dangereux.

Après les constatations, la gendarmerie avait beaucoup de peine à contenir la foule qui a éclaté en murmures et en imprécations lorsque Courtin a été reconduit à la voiture qui l'attendait. Il regardait à droite et à gauche d'un air de défi et affectait de rire.

(Petite France.)

Le Comité de l'association « l'Alsace-Lorraine » d'Angers, désireux de voir tous les Français originaires des pays annexés resserrer leurs liens de solidarité et de commune origine par la formation de sociétés fraternelles, fait un appel aux Alsaciens-Lorrains de Saumur et des environs qui voudraient participer à cette œuvre exclusivement patriotique en les priant de faire connaître leurs noms et adresses au bureau du journal.

On leur adressera incessamment une convocation pour une réunion qui aura lieu à Saumur et où seront discutées et mises aux voix les bases de l'association à fonder.

A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le sucre 4^e choix 50 c. le 1/2 kil. ; — le sucre cassé régulier à la mécanique, 55 c. ; le savon de Marseille marbré bleu, qualité extra, 30 c. ; le blanc, 1^{re} qualité (marque Fournier), 35 c. ; et le blanc extra (marque Jounel), 40 c. le 1/2 kil. ; cristaux de soude de Saint-Gobain, 45 c. le kil.

On ne saurait assez louer ce qui est réellement bon ; et parmi les preuves évidentes que nous avons sous les yeux, constatant l'efficacité des Pilules Suisses, nous ne pouvons nous empêcher de reproduire la lettre suivante : « Les Menus, 4 décembre 1884, à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris : Depuis que je prends vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, j'éprouve un grand soulagement ; je ne puis ni boire, ni manger, j'avais des douleurs atroces dans l'estomac, j'étais souvent obligé de rendre mon manger. Je vous autorise et même je vous prie de publier ma lettre, car on ne saurait donner trop de publicité à un remède aussi bienfaisant. »

» Louis CARON, aux Menus (S.-et-O.) »

Grand Théâtre d'Angers.

Dimanche 12 avril.

LES ARTISTES DRAMATIQUES RÉUNIS EN SOCIÉTÉ.

PATRIE ! drame historique en 7 actes, de Victorien Sardou.

BOURSE DE PARIS.

DU 10 AVRIL 1885.

Rente 3 0/0	77 40
Rente 3 0/0 amortissable	79 20
Rente 4 1/2	103 50
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 10
Obligations du Trésor	505

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

la statue, quand, soudain, parmi eux, un ami des arts ou peut-être un joyeux farceur s'écria : « Halte, camarades ! faisons mieux de cette Vierge. Je propose de la dédier à Marat, au grand citoyen ! »

« La proposition était singulière et inattendue ; elle surprit et fut acceptée par acclamation. Et tous ces impies, faisant sauter en l'air leurs bonnets phrygiens, descendirent gaiement de la tour. La statue était sauvée. »

Le guide nous offrit d'aller voir la fameuse Vierge. Et, ma foi, l'ascension de trois cents marches ne nous épouvanta pas. Nous en fûmes récompensés en jouissant, de là-haut, du plus splendide des panoramas et en saluant de près la protectrice de la cité.

En descendant, Robert mit une pièce blanche dans la main du sacristain, le petit vieux nous remercia chaudement.

Une heure après, nous prenions le train pour Paris, heureux d'avoir une aventure de plus à raconter, et regrettant pourtant que l'Histoire n'eût point gardé le nom du singulier sauveur de la Vierge de Rodez.

RAOUL BONNERY,

De la Société des Gens de lettres.

Nous voici devant la cathédrale, importante basilique qui, commencée au cours du treizième siècle, ne fut achevée qu'en 1535. Après avoir commenté sur la curieuse façade veuve de portail, nous pénétrons sous les voûtes ; et notre guide, un bon vieux sacristain, nous fait remarquer des tombeaux d'évêques et autres personnages de la province.

Au chevet de la cathédrale s'élève une tour du seizième siècle.

« Messieurs, cette tour atteint 82 mètres d'élévation et passe, à juste titre, pour une des merveilles du midi de la France. »

Je ne saurais dire combien notre cicérone mit de r au mot merveille ; tout ce que je sais bien, c'est qu'il prononça ce mot avec un accent convaincu qui me fit plaisir ; tous les épiciers ne vous vantent pas leurs comestibles avec cette assurance : c'est que, peut-être, ils commettraient souvent des mensonges qui les détourneraient quelque peu du chemin du paradis, tandis que notre bon vieux guide disait la vérité.

« Messieurs, reprit-il, cette tour, comme vous pouvez le voir, est couronnée par une colossale statue de la Vierge ; cette statue a une histoire. »

Nous ouvrièmes les oreilles.

« Pendant la grande révolution de 1793, des forcenés envahirent la cathédrale, montèrent au sommet du clocher et se mirent en devoir de détruire

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable.

Le dimanche 13 avril 1885, à midi et demi.

Etude dudit M^e Pinault :

1^o Une MAISON, sise à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 14, comprenant rez-de-chaussée, deux étages, cour et dépendances ;

2^o Une MAISON, sise à Saumur, rue de la Marmaillette, n^o 19, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, cour, jardin, remise et écurie ;

3^o Et 5 ares 50 centiares de TERRE, aux Gruches, commune de Dampierre, exploités par M. GÉVEAU.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (216)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23 (hôtel Blancler).

A VENDRE OU AFFERMER

Commune de Saint-Martin-de-la-Place :

1^o Un pré de 1 hectare 93 ares 45 centiares, à la Boire-Lambault ;

2^o Et un pré de 2 hectares 27 ares 73 centiares, au Clos-Leger.

S'adresser à M^e AUBOYER. (299)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, place de la Bilange.

A VENDRE La Pelouse

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Rue du Château de Launay, commune de Villeberrin,

Avec JARDIN de 93 ares, cour, écurie et remise.

Jouissance de suite.

S'adresser à M^e AUBOYER. (226)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

Le dimanche 26 avril, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

UNE FERME LAUNAYE

DITE

ou

LES MONTEAUX

Située commune de Vivy, d'une contenance de 18 hectares, actuellement exploitée par les époux BATAIS.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n^o 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 12 avril, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, Grand'Rue, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente du mobilier dépendant de la succession de M. et M^{me} Hégron-Davy.

On vendra notamment :

Vaisselle, batterie de cuisine, chaises, tables, huche, buffet, armoire, bois de lit, paillasses, couettes, linge de ménage et une quantité d'autres objets, le tout en parfait état.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER A LOCHES (à 5 minutes de la Gare), à une heure de Tours, par le chemin de fer de Tours à Châteauroux, le Château de Vauchignard

comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher avec cabinets de toilette dans les tourelles, écurie, remise, vaste terrasse, jardins, grande promenade plantée de tilleuls, superbe situation à l'abri du nord, vue splendide sur toute la vallée.

S'adresser : à Loches, à M. JOUSSERAND, banquier, route de Tours ; à Levallois-Perret (Seine), à M. DUCHERMIN, architecte, 122 bis, rue de Courcelles. (348)

A LOUER

Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n^o 2 ;

Remise et écurie.

S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Dorée. (302)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de coupé, Irlandais, alezan, 7 ans, 1^{er} 59, très sage, se monte bien, vendu avec garanties.

S'adresser 34, rue de Bordeaux.

M. GIRARD

5, rue du Puits-Tribouillet, 5, SAUMUR

Plans de propriétés, Nivellement, Arpentage, Partages de terrains, Bornages, Expertises et rapports.

Vérification et règlement de mémoires.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Sonneries et Appareils électriques

GABRIEL ARNOULT

Breveté S. G. D. G.

Rue Eupatoria, Tours.

Installations pour hôtels, châteaux, maisons bourgeoises.

Gâches électriques avec serrures, contacts de sûreté pour portes, fenêtres, caisses, etc., pédales perfectionnées pour salles à manger, système avertisseur pour grandes propriétés (les voitures s'annoncent elles-mêmes). Avertisseurs automatiques d'incendie.

Lumière électrique, tuyaux acoustiques, téléphones, microphones.

Cible électrique, brevetée S. G. D. G. Installations pour magasins, depuis 25 francs.

NOTA. — Les installations de la maison sont garanties cinq ans.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLON, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)

A partir du 29 Mars 1885, en cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Avec illustrations de Paul DESTÈZ

LES DERNIERS KÉRANDAL

Par CHARLES MÉROUVEL

Le Premier Numéro de ce dramatique roman envoyé GRATUITEMENT à tout abonné à partir du 1^{er} Avril et à toute personne qui en fera la demande, comprend : Les Amours de Victor Bon-senne, par Frédéric Soulié ; La Main-Ferme, par Gustave Aimard ; La Veuve de Navarin, par Eugène Sue, et Les Bœufs, chanson de Pierre Dupont, avec musique.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT

Le Crime de Brunoy

SAUVÉE PAR LA MORT

NOTA : Par huit abonnements faits, il en sera remis un neuvième gratuitement.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

EN 5 LOTS

Le DIMANCHE 19 AVRIL 1885, à une heure

En l'étude et par le ministère de M^e BRAC

DE

4 MAISONS Et 33 Ares de Terre

SUR SAINT-LAMBERT

Dependant des successions MOLLAY-PICHON.

1^{er} LOT

MAISON, rue Dacier et rue du Puits-Tribouillet, occupée par M. Mollay, vastes magasins, trois belles caves voûtées.

Mise à prix..... 26.000 fr.

2^o LOT

MAISON, rue de l'Ancienne route de Tours, n^o 66, occupée par plusieurs

Mise à prix..... 2.500 fr.

3^o LOT

MAISON, derrière la précédente, jardin et jeu de boules, loués à la Société du Petit-Caporal.

Mise à prix..... 2.000 fr.

4^o LOT

Autre MAISON, en bon état, ayant deux étages, cour commune, grand jardin clos de murs et boire.

Mise à prix..... 1.300 fr.

5^o LOT

33 ARES DE TERRE, sur le chemin de l'Airault, commune de Saint-Lambert.

Mise à prix..... 1.800 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange. (327)

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,